



Institut canadien
d'approvisionnement
et de gestion
du matériel

Canadian Institute
for Procurement
and Material
Management

DEMANDE D'ESPACE D'EXPOSITION

ATELIER NATIONAL ANNUEL DE L'ICAGM 2025

Façonner l'avenir : L'approvisionnement et la gestion du matériel en action

3-5 juin 2025 | OTTAWA, ONTARIO

LA DEMANDE D'ESPACE D'EXPOSITION PERMET AUX EXPOSANTS DE PRÉSENTER LEURS PRODUITS ET SERVICES DANS LE HALL D'EXPOSITION, DANS L'ESPACE QUI LEUR EST ALLOUÉ.

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

L'ORGANISATION	NOM DU CONTACT	
ADRESSE	VILLE	
PROVINCE	CODE POSTAL	PAYS
TÉLÉPHONE	COURRIEL	SITE WEB
INDIQUER LE PRODUIT/SERVICE QUE VOUS REPRÉSENTEZ		

FORFAIT D'ESPACE D'EXPOSITION *Sélectionnez votre forfait*

NIVEAU 1

5,750\$

- Stand d'exposition
- 4 laissez-passer de délégué pour les 3 et 4 juin 2025
- Nom et logo de l'organisation sur le site web et les médias sociaux de l'ICAGM
- Liste de l'organisation sur la plateforme virtuelle de l'atelier national de l'ICAGM

NIVEAU 2

4,600\$

- Stand d'exposition
- 3 laissez-passer de délégué pour les 3 et 4 juin 2025
- Nom et logo de l'organisation sur le site web et les médias sociaux de l'ICAGM
- Liste de l'organisation sur la plateforme virtuelle de l'atelier national de l'ICAGM

NIVEAU 3

3,600\$

- Stand d'exposition
- 2 laissez-passer de délégué pour les 3 et 4 juin 2025
- Nom et logo de l'organisation sur le site web et les médias sociaux de l'ICAGM
- Liste de l'organisation sur la plateforme virtuelle de l'atelier national de l'ICAGM

Organisation caritative enregistrée

1,575\$

- Stand d'exposition
- 1 laissez-passer d'exposant (salle d'exposition uniquement)
- Nom et logo de l'organisation sur le site web et les médias sociaux de l'ICAGM
- Liste de l'organisation sur la plateforme virtuelle de l'atelier national de l'ICAGM

INFORMATIONS SUR L'ESPACE D'EXPOSITION

- L'espace d'exposition de 8 pi x 10 pi comprend la location de l'espace au sol dans la zone d'exposition, un rideau arrière de 10 pi et des rideaux latéraux de 3 pi, une table d'exposition drapée, deux chaises et une corbeille à papier.
- Une prise électrique duplex de 1500 watts (120 volts) est fournie gratuitement.
- L'exposant est responsable de la décoration de l'espace d'exposition qui lui est attribué, y compris, mais sans s'y limiter, la structure personnalisée du stand, l'éclairage, la main-d'œuvre pour installer/démonter ou décorer les objets exposés, et tout autre service requis pour le stand.
- Le laissez-passer de délégué comprend toutes les sessions principales et en petits groupes, le salon professionnel, la réception de réseautage et tous les repas des 3 et 4 juin 2025.
- Le stand d'une organisation caritative enregistrée comprend un laissez-passer pour le hall d'exposition uniquement, les 3 et 4 juin 2025. Le numéro d'organisme de bienfaisance de l'organisation est requis pour confirmer l'admissibilité au forfait de stand d'organisme de bienfaisance enregistré.
- Le parking et le WiFi sont disponibles gratuitement sur place.



Institut canadien
d'approvisionnement
et de gestion
du matériel

Canadian Institute
for Procurement
and Material
Management

DEMANDE D'ESPACE D'EXPOSITION

ATELIER NATIONAL ANNUEL DE L'ICAGM 2025

Façonner l'avenir : L'approvisionnement et la gestion du matériel en action

3-5 juin 2025 | OTTAWA, ONTARIO

REPRÉSENTANTS AU STAND DE L'EXPOSANT

Votre espace d'exposition comprend des laissez-passer pour les 3 et 4 juin 2025 (salon professionnel, toutes les séances, présentations des orateurs principaux, et les repas). Le nombre de laissez-passer dépend de la formule d'exposition que vous avez choisie.

Laissez-passer supplémentaire pour le jour 3 - 5 juin (pour les laissez-passer inclus dans votre forfait d'exposition seulement.) Laissez-passer supplémentaire pour le jour 3 (classe de maître, conférencier principal et repas) - 399 \$ + TVH. **(Veuillez noter que 399 \$ est le coût supplémentaire par personne pour chaque laissez-passer).**

Veuillez sélectionner **UNE** classe de maître. Voir ci-dessous des classes de maître. En fonction de la disponibilité des places, vous avez le droit de modifier votre choix de classe de maître en nous contactant à l'avance à l'adresse admin@cipmm-icagm.ca

Nom

Pronoms (optional)

Courriel Exigences particulières (ACCESSIBILITÉ, DIÉTÉTIQUE)

Un laissez-passer supplémentaire pour le jour 3 est nécessaire OUI NON

Réservez votre place pour la classe de maîtres 1 2 3 4 5 6

Nom

Pronoms (optional)

Courriel Exigences particulières (ACCESSIBILITÉ, DIÉTÉTIQUE)

Un laissez-passer supplémentaire pour le jour 3 est nécessaire OUI NON

Réservez votre place pour la classe de maîtres 1 2 3 4 5 6

Nom

Pronoms (optional)

Courriel Exigences particulières (ACCESSIBILITÉ, DIÉTÉTIQUE)

Un laissez-passer supplémentaire pour le jour 3 est nécessaire OUI NON

Réservez votre place pour la classe de maîtres 1 2 3 4 5 6

Nom

Pronoms (optional)

Courriel Exigences particulières (ACCESSIBILITÉ, DIÉTÉTIQUE)

Un laissez-passer supplémentaire pour le jour 3 est nécessaire OUI NON

Réservez votre place pour la classe de maîtres 1 2 3 4 5 6

5 juin 2025 - Thèmes des classes de maître 9h15 - 12h00 et 13h00 - 15h15

1 - Sujet sur l'approvisionnement (in person)

2 - Sujet sur la gestion du matériel (in person)

3 - Sujet sur les compétences non techniques (in person)

4 - Sujet sur l'approvisionnement (virtual)

5 - Sujet sur la gestion du matériel (virtual)

6 - Sujet sur les compétences non techniques (virtual)

MÉTHODE DE PAIEMENT No TPS R134363936

Veillez compléter, signer et dater la demande. Payez par chèque, carte bancaire ou virement bancaire.

ME FACTURER

CHÈQUE JOINT (À L'ORDRE DE : ICAGM A/S THE WILLOW GROUP)

AMERICAN EXPRESS

MASTER CARD

VISA

NUMÉRO DE CARTE

CCV

DATE D'EXPIRATION

TITULAIRE DE LA CARTE

SIGNATURE

DATE

NUMÉRO D'ORGANISATION DE CHARITÉ (SI APPLICABLE)

POLITIQUES D'ENREGISTREMENT

Annulation :

Toute demande d'annulation d'un stand doit être formulée par écrit. Les demandes d'annulation doivent être soumises au plus tard le 14 avril 2025 pour recevoir un remboursement complet. Les demandes d'annulation reçues après le 14 avril 2025 entraîneront la perte de l'espace du stand et de la totalité du paiement (aucun remboursement ne sera effectué).

Païement de l'exposition :

Les exposants sont tenus de verser l'intégralité du paiement avant le 30 mai 2025.

Partage de laissez-passer :

- Les laissez-passer ne sont pas transférables.
- Pour une participation en personne, le badge doit être porté à tout moment et il y aura un contrôle ponctuel des badges tout au long de l'événement.
- Pour les participants virtuels, le laissez-passer de diffusion ne donne accès qu'à la personne inscrite au PASSE DIFFUSION et le lien et/ou le code d'accès ne peuvent être partagés avec quiconque n'est pas inscrit au PASSE DIFFUSION.
- Toute violation de la politique de non-partage des laissez-passer entraînera des conséquences, y compris, mais sans s'y limiter, la révocation du laissez-passer, l'expulsion de l'événement et la facturation du montant total d'un laissez-passer de trois jours pour toute personne surprise en train d'utiliser un laissez-passer qui ne lui a pas été attribué par l'ICAGM.

Stand d'exposition :

Les exposants doivent être présents et entretenus à tout moment pendant les heures d'ouverture du salon.

Protection de la vie privée :

- En remplissant ce formulaire, vous consentez à l'utilisation des informations personnelles fournies à des fins d'inscription et de marketing.
- En vous inscrivant et/ou en participant à cet événement, vous autorisez le l'ICAGM à utiliser des photographies, des images et/ou du matériel audio et vidéo sans autre autorisation explicite.

Conduite interdite :

Les participants ne peuvent pas enregistrer ou diffuser des enregistrements audio ou vidéo des sessions présentées lors de l'atelier national annuel de l'ICAGM.

Responsabilité :

L'exposant doit indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité l'Institut canadien d'approvisionnement et de gestion du matériel (ICAGM) et ses administrateurs, dirigeants, employés et agents contre toute responsabilité, perte, dommage, réclamation (y compris les réclamations pour préjudice corporel), coûts ou dépenses (y compris les frais d'avocat) de toute nature que l'ICAGM ou ses garants pourraient encourir, subir, payer ou être tenus de payer de quelque manière que ce soit, découlant de ou en rapport avec toute action, inaction ou utilisation des locaux de ou par l'exposant ou l'un de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents ou invités. L'exposant comprend et accepte que l'ICAGM ne soit pas responsable de tout dommage, perte, vol ou destruction de tout bien de l'exposant ou de toute blessure ou dommage personnel ou autre à l'exposant ou à ses administrateurs, dirigeants, employés, agents ou invités. L'exposant est également entièrement responsable du paiement de tous les dommages causés aux biens appartenant au Centre des congrès et des événements d'Ottawa, à ses propriétaires ou à ses gestionnaires, qui résultent d'un acte ou d'une omission de l'exposant. L'exposant accepte de défendre, d'indemniser et de dégager de toute responsabilité le Centre des congrès et des événements d'Ottawa, ses propriétaires, ses gestionnaires, ses dirigeants ou administrateurs, ses agents, ses employés, ses filiales et ses sociétés affiliées, de tout dommage ou de toute charge résultant de l'utilisation de sa propriété par l'exposant. La responsabilité de l'exposant comprendra tous les coûts, pertes, dommages ou dépenses découlant d'un accident, d'une blessure corporelle ou d'autres événements survenus à une ou plusieurs personnes, y compris l'exposant, ses agents, ses employés et ses invités d'affaires, qui découlent de l'occupation et de l'utilisation par l'exposant du Centre des congrès et des événements d'Ottawa, ou d'une partie de ce dernier.

By signing below, the manager acknowledges and agrees to adhere to the CIPMM registration policies.

Nom du Gestionnaire :

Titre :

Signature du Gestionnaire :

Retournez le formulaire complété à l'atelier national de l'ICAGM admin@cipmm-icagm.ca | Inscrivez vous en ligne à www.cipmm-icagm.ca